

# Règlement d'ordre intérieur

Descente de la Dyle/Thyle en Kayak 23 et 24 mars 2024

## Article 1 - Prérequis

### ✓ Limites d'âge

Seuls les parcours 1-2 et 3 sont accessibles aux enfants à partir de 7 ans à condition qu'ils sachent nager. Le parcours 4 de 20 km avec arrivée à Florival est interdit aux enfants.

**Attention, les enfants/adolescents de 7 à 18 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte, responsable de l'embarcation et de ses occupants.**

### ✓ Document décharge de responsabilité

La remise d'un document stipulant la décharge de responsabilité pour les kayakistes mineurs, complété et signé par la personne responsable est obligatoire afin de valider l'inscription.

### ✓ Capacités sportives

Tous les kayakistes participants doivent **obligatoirement savoir nager**.

Le parcours de **Court St Etienne à Florival est interdit aux kayakistes débutants et aux enfants** car il requiert une bonne condition physique et sportive.

## Article 2 – Informations pratiques

### ✓ Sécurité

Suite aux passages dans des pertuis, **l'usage d'une lampe frontale/thoracique (avec pile/batterie chargée) est vivement recommandé.**

**Le port d'un casque (vélo, ski, équitation...) est obligatoire pour tous les enfants de 7 à 18 ans et vivement conseillé pour tous les participants de plus de 18 ans.**

### ✓ PMR

Malheureusement, les personnes à mobilité réduite ne peuvent avoir accès à cette activité mais elles sont les bienvenues aux stands d'information/animation qui seront organisés aux lieux de départ et d'arrivée des participants.

### ✓ Animaux

Les animaux ne sont pas admis.

### ✓ Parkings

**Aucune navette de transfert n'est prévue**, il est donc conseillé de prévoir **deux voitures** : une **garée aux points d'arrivée (Florival ou Wavre)**, dans le respect des dispositions du code de la route applicables en matière de stationnement, **et** une pour **aller au point de départ**. Il est recommandé aux participants de garder des vêtements secs à disposition dans leur véhicule à l'arrivée afin qu'ils puissent se changer en cas de problème (un vestiaire sera prévu à cet effet à l'arrivée à Wavre et à Florival).

**Les participants doivent arriver impérativement 30 minutes avant les horaires de départ afin de prendre part au briefing de sécurité. Prévoir le temps nécessaire pour se stationner en conséquence.**

### ✓ Effets personnels

**Les effets personnels embarqués dans le kayak restent sous l'entière responsabilité des participants** (téléphone, sac à dos, appareil photo, bijou...). Attention, ils sont susceptibles de tomber à l'eau et d'être perdus en cas d'incident.

## Article 3 – Inscriptions et tarifs

### ✓ Bulletin d'inscription

Le participant dispose d'un seul moyen d'inscription sur le site internet [www.dylekayak.be](http://www.dylekayak.be).

L'internaute clique sur "Inscription" puis pose une série de choix :

- Le lieu de départ,
- Le nom du parcours,
- L'heure de départ.

**L'inscription ne sera effective qu'après acceptation du présent ROI et réception du paiement bancaire pour le 16 mars 2024 au plus tard.**

Le participant recevra la notification de réception du paiement par e-mail du syndicat d'initiative de Wavre (VisitWavre).

**Attention, il est obligatoire de s'inscrire par binôme de kayakistes : un responsable et un accompagnant.**

- **Une personne ne peut pas naviguer seule dans un kayak biplace**
- **Un formulaire complété = deux participants inscrits**

✓ Frais d'inscription

- **Parcours 1 et 2 : 12 €/personne**
- **Parcours 3 et 4 : 16 €/personne**

✓ Paiement

Le versement du montant doit être effectué avant le **16 mars 2024** sur le compte bancaire CBC BE34 7320 2213 9390.

Communication : "**Kayak + nom et prénom du kayakiste responsable + nom du circuit choisi + jour**".

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un participant en cas de défaut de paiement à cette date.

✓ Désistement

En cas de désistement, dans un souci de civisme et du respect de l'implication de chacun, la personne s'engage à avertir le syndicat d'initiative de Wavre (VisitWavre) et les organisateurs **au plus tard le 19 mars par téléphone au 010/230 352.**

Le remboursement n'est envisageable que sur présentation, dans un délai de 15 jours après le 24 mars 2024, d'une attestation officielle (certificat médical, décès d'un proche...).

## Article 4 - Parcours

Plusieurs parcours sont proposés aux participants. Ces parcours diffèrent selon :

- leur niveau de difficulté ;
- leur longueur ;
- le lieu de départ ;
- l'heure de départ.

Les circuits sont identifiés au moyen d'éléments de la faune et de la flore liés à l'activité.

**En cas de difficulté majeure rencontrée sur les parcours longs (circuits trop longs ou trop difficiles), l'arrêt à Limelette est vivement conseillé.**

## Article 5 – Organisation aux départs

**Les participants doivent arriver obligatoirement 30 minutes avant les horaires de départ afin de prendre part au briefing de sécurité et à la présentation des règles de navigation.**

Le non-respect de cette consigne entraînera automatiquement la suppression de l'inscription sans remboursement et l'attribution de la place à d'autres personnes.

L'accès à l'activité pourrait aussi être refusé pour les raisons suivantes :

- le participant qui présenterait des incapacités physiques pouvant menacer sa propre sécurité et celle des participants et celle des biens ;
- le participant qui ne respecte pas le présent ROI ;
- le participant est en défaut de paiement.

## Article 6 - Matériel

✓ Description du matériel : le matériel suivant sera fourni par les organisateurs :

- Kayak biplace
- Pagaies
- Gilet de sauvetage

✓ Utilisation du matériel

Le participant s'engage à utiliser le matériel nécessaire mis à disposition en bon père de famille et à le restituer en l'état initial à l'arrivée.

**Tout matériel perdu ou dégradé sera facturé au prix neuf au kayakiste responsable !**

## Article 7 – Précautions générales et règles de navigation

✓ Précautions générales

Le kayakiste :

- Respecte le milieu fragile dans lequel il évolue ;
- Ne débarque/n'embarque pas tout au long du parcours ;
- Veille à éviter les regroupements de kayaks dans les zones sensibles : noues, bras morts, gravières, zones de frai et de refuge pour la faune piscicole ;
- Pratique son activité en silence en évitant les cris et bruits inutiles afin de ne pas déranger la faune ;
- Veille à ne pas marcher inutilement dans le lit du cours d'eau ;
- Respecte l'interdiction de dégrader ou d'affaiblir, de quelque manière que ce soit, les berges, le lit et les digues du cours d'eau ;
- Respecte l'interdiction formelle de polluer la rivière de quelque manière que ce soit (abandon de déchets divers : canettes, plastiques, mégots de cigarette...etc.) ;
- Veille à ne pas rendre dangereuse la circulation en encombrant la voie publique avec du matériel déposé n'importe comment ou avec des véhicules mal garés ;
- Si le participant tombe à l'eau, il s'engage à vider l'embarcation et poursuivre la descente.
- **Rappel : en cas de difficulté majeure rencontrée sur les parcours longs (circuits trop longs ou trop difficiles), l'arrêt à Limelette est vivement conseillé.**

S'il s'avère impossible de continuer suite à un problème technique grave, les kayakistes peuvent joindre ces numéros en identifiant le plus clairement possible l'endroit de la chute :

- Valentine de Mérode (Court-Saint-Etienne) – Tél. : 0499/88 10 54 ou François-Xavier Lambert – Tél. : 0491/39 22 94
- Pierre Lavendy (Wavre) – Tél. : 0470/80 08 50
- Sarah Meulemans (Grez-Doiceau) – Tél : 0492/94 89 13
- Isabelle Delfgoffe CRDG) – Tél. : 0497/08 29 30
- Cathy Delcorps (CRDG) – Tél. : 0475/56 29 38

## Article 8 – Responsabilité, assurance et respect des règles sanitaires

L'inscription sera prise en compte après acceptation expresse du présent ROI.

En cas de non-respect du règlement, les participants seront tenus pour seuls responsables des dommages infligés ou de ceux dont ils seraient victimes.

**Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident, d'accident ou de dommages physiques ou matériels survenus à l'occasion du présent événement.**

**Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'activité en cas de circonstances exceptionnelles (force majeure, conditions de navigabilité).**

Date, « Lu et approuvé »  
Signature

Nom et Prénom /